qualité, et il augmente le dividende de la société, et, par son mélange, il ne gâte pas la bonne marchandise comme le fait la mauvaise levure.

Vous devez bien comprendre, Messieurs les sociétaires, que ce pain ne soit pas gâteau, mais il est toujours fait avec du gruau, et le sociétaire, auteur de la lettre anonyme, est satisfait, et tous ceux qui ne sont pas contents et troublent l'inquiétude des administrateurs sont certainement des factieux.

Pour remédier à cet état de choses, nous avons élaboré un règlement, que tout sociétaire soucieux de la prospérité et de la bonne administration de la société approuvera j'espère en y apposant sa signature.

Louis HUYGHE,
administrateur de la société.

« RÈGLEMENT

» *Messieurs les administrateurs,*

» *Les soussignés, membres de la société de consommation, vous prient de soumettre à l'approbation des sociétaires à la prochaine réunion le règlement suivant pour être joint aux statuts:*

» Art. 1er. — Les noms et domicile des administrateurs, et des membres du conseil de surveillance seront affichés au siège de la société.

» Art. 2. — Chaque administrateur peut convoquer les membres du conseil de surveillance.

» Art. 3. — Le conseil de surveillance peut convoquer les sociétaires quand il le jugera nécessaire.

» Ar. 4. — Aucune marchandise ne pourra être employée dans l'établissement de la société si elle provient d'une maison à laquelle un administrateur est intéressé.

» Art. 5. — Il ne pourra être employé dans l'établissement aucun administrateur ni aucune personne appartenant à sa famille qu'après un interval de deux ans à dater de la cessation de ses fonctions.

» Art. 6.— Aucun administrateur ne pourra faire, soit directement ou indirectement, une entreprise à la société ou y exécuter quelque travail.

» Art. 7. — Aucune pression morale ne pourra être exercée sur le personnel quel que soit le motif intéressé qui pourra faire agir.

» Art. 8. — Les paiements se feront au siège de la société par l'administrateur de service.

» Art. 9. — Les adjudications et livraisons seront inscrites sur un registre spécial, et tenu à la disposition des administrateurs et des membres du conseil de surveillance.

» Art. 10. — Aucun employé de l'établissement ne peut écrire sur l'agenda qui est réservé aux administrateurs et tenu ainsi que le livre des procès-verbaux à la disposition du conseil de surveillance.

» Art. 11. — Les administrateurs tiendront un registre sur lequel ils inscriront les recettes et dépenses.

» Art. 12. — La vérification des feuilles des fournées de pains se fera tous les huit jours par l'administrateur de service qui les signera, et seront tenues à la disposition des administrateurs et du conseil de surveillance.

» Art. 13. — Toute mauvaise marchandise sera refusée.

» Art. 14. — Aucune commande de fleurs ne pourra être faite par l'employé sans un bon signé de l'administrateur de service.

» Art. 15. — Les administrateurs s'assembleront tous les huit jours.

» Art. 16. — Toute convention contraire aux statuts n'engage pas la Société et reste à la charge des administrateurs signataires.

» Article 17. — La décision prise par l'assemblée concernant ce règlement est exécutoire immédiatement.

» Louis HUYGHE,
» Administrateur de la société. »

PETITE CORRESPONDANCE

D. B. 64. — *Non.* Votre second fils fera trois ans ; son aîné sera rentré dans ses foyers, le 1er novembre 1891, lorsque le second sera appelé à l'activité. Il ne suffit pas d'avoir un frère sous les drapeaux, au moment du conseil de révision, il faut qu'il soit incorporé pour 3 ans et qu'il soit encore sous les drapeaux au moment de l'incorporation du second.

Le premier jouit de l'exemption comme aîné de huit enfants, le deuxième, naturellement, n'a plus ce droit.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 17 novembre

Accident à Roubaix. — Arrêt. — La cour, rejetant, en raison de l'expertise déjà faite, la demande d'enquête formulée devant elle, au nom de Jules Devalde, a purement et simplement confirmé le jugement du tribunal civil civil de Lille qui a débouté ce dernier de son action en dommages-intérêts contre MM. Morel et Cie, ses patrons dans l'établissement desquels il fut victime d'un accident.

Une question de frais. — La première chambre est saisie, sur appel d'un jugement du tribunal de Lille du 5 juin dernier, d'une question de droit qui a son réel intérêt au cas de séparation de biens demandée par la femme d'un failli.

M. Achille Libbrecht, boulanger à Roubaix, a été déclaré en faillite. Sa femme a dirigé son action en séparation de biens, à la fois contre lui et contre le syndic. Elle a évidemment réussi dans cette action.

Mais qui devait être condamné aux dépens ? Le mari, le syndic ou tous deux, avec ou sans solidarité ?

Le tribunal a statué ainsi: «Condamne le mari et le » syndic conjointement, mais *chacun pour le tout,* » aux dépens qui seront par le syndic employés en » frais privilégiés de syndicat. »

Ce système est en harmonie avec un arrêt de la Cour de Douai du 22 avril 1874, rapporté par la jurisprudence de cette Cour, paragraphe 32, page 155. Mais, d'après d'autres arrêts plus récents, notamment de la Cour de Paris en 1889 et 1890, les frais devraient être *partagés* entre le mari et le syndic, sans aucune solidarité entre eux.

On demande à notre Cour d'appel de trancher désormais la question dans ce dernier sens.

L'affaire est en délibéré.

NOUVELLES MILITAIRES

Génie. — Par décision ministérielle du 14 novembre : M. Vouaux, chef de bataillon du génie, chef d'état-major du gouverneur de la Place de Lille, a été nommé chef du génie à Brest ; M. Seroux d'Agincourt, chef de bataillon, chef du génie à Annecy, a été désigné pour le 3e de l'arme à Arras; M. Ribaucourt, chef de bataillon, chef du génie à Boulogne-sur-Mer, a été désigné pour être employé au ministère de la guerre; M. Mogino, chef de bataillon, chef du génie à Paris (rive gauche), a été désigné pour Boulogne-sur-Mer; M. Dubois, capitaine du génie de première classe à Briançon, a été désigné pour être employé à Amiens.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—2333

NORD

Une singulière affaire. — Un accident, suivi de mort violente, est survenu vendredi, dans l'après-midi, au bas de l'avenue de la gare, à Fourmies. Le sieur R..., demeurant à Ohain, marchait à côté d'un tombereau chargé de charbon et conduit par P..., voiturier.

Au tournant de la rue de l'Industrie, l'une des roues du tombereau glissa sur le rail du tramway, atteignit le malheureux R... et lui passa sur le corps. Il était horriblement broyé, mais il respirait toujours ; il n'aurait probablement pas survécu à ses blessures, mais le sieur P... pour lui épargner des souffrances inutiles et amener une mort immédiate, lui plongea son couteau dans la poitrine. Lorsque R... eut cessé de vivre, le voiturier le chargea sur sa voiture, pour le conduire à Ohain, où l'enterrement a eu lieu.

Un assassinat à Steenwerck. — La demoiselle Sophie Bailleul, servante, chez M. Decherf, surprise de ne pas avoir vu depuis quelques jours, un voisin, M. Bailleul Louis, rentier, âgé de 70 ans, fit prévenir le garde-champêtre qui força la porte, et constata que le vieillard avait été assassiné.

Il était couché à travers la porte d'entrée, la figure et les vêtements complètement recouverts de sang; il portait au cou des traces d'une forte pression; le cadavre était en pleine décomposition.

Le crime a dû être commis dans le jour ; l'assassin a emporté la clef en fermant la porte, où l'on remarque à l'intérieur, des traces de sang. Le parquet a commencé une enquête.

PAS-DE-CALAIS

Assassinat à Douchy-lez-Ayette. — Dimanche, à dix heures du soir, à Douchy-lez-Ayette (Pas-de-Calais), le sieur Joseph Audegond, âgé de 18 ans, couvreur, a tué d'un coup de couteau au sein gauche la fille Léontine Allard, âgée de 18 ans, cultivatrice. La jalousie est le mobile du crime. Audegond était ivre : il est arrêté.

BELGIQUE

Templeuve. — *Un enfant tué.* — Le fils de M. Louis Meurisse, cultivateur à Templeuve (Belgique) jouait hier matin ave un fusil armé, quand au même moment survint un domestique qui lui retira l'arme des mains. Le coup partit et la charge vint atteindre le petit garçon à la tête. On s'empressa autour de lui, mais tout secours était inutile. La petite victime avait cessé de vivre. La balle avait perforé le cerveau.

On nous écrit de Bruxelles :

— « La prochaine élection législative préoccupe tous les esprits. Le candidat libéral, M. Graux, est aussi soutenu par les radicaux et les socialistes, parce qu'il s'est rallié à la revision de la Constitution : contre lui se pose M. Théodor, appuyé par toutes les forces indépendantes et conservatrices.

» Aujourd'hui même, précisément, M. Paul Janson déposera sur le bureau de la Chambre, en même temps que les pétitions de la Fédération ouvrière, sa proposition de révision de l'article 47. Conformément au règlement, cette proposition sera soumise aux sections, qui auront à fixer le jour où elle sera développée. Il est probable que le développement sera fixé à mercredi en huit.

» On discute beaucoup sur l'attitude de la droite en présence de la coagulation de toutes les « nuances » anti catholiques sur le terrain de la revision et de la réforme électorale.

» L'avis du groupe le plus important du parti catholique peut se résumer en quelques mots :

» Faut-il accepter la revision ? Non.

» Faut-il étendre sérieusement, largement, le droit du suffrage ? Oui.

— » Le Belge, autrefois réputé comme casanier endurci, s'habitue peu à peu à l'idée de coloniser : les départs pour le Congo se multipliant, en dépit du climat meurtrier de cette partie de l'Afrique. Aujourd'hui même, le *Lualaba* quitte Anvers, emmenant à son bord de nouveaux agents de la société antiesclavagiste belge.

» Le Congo d'ailleurs porte bonheur, paraît-il, à tous les agnats, cognats, cousins et petits-cousins de ceux qui sont ou ont été mêlés à cette entreprise. On citait l'autre jour deux ou trois nominations dont les heureux lotis avaient parmi leurs titres la qualité de frère d'un fonctionnaire décédé au Congo.

» Les nouvelles récemment arrivées de Boma donnent les meilleurs renseignements sur l'avancement des travaux du chemin de fer du Congo. Ils seront certainement terminés pour l'époque fixée.

» Pour terminer sur le Congo, disons que les Jésuites vont y installer un collège.

» On signale aussi l'exode pour le Chili d'un certain nombre de jeunes ingénieurs, qui vont y rejoindre M. le professeur Cousin, de l'Université catholique de Louvain. On sait que le savant professeur louvaniste a été chargé de créer à Santiago une école des mines, des arts et manufactures analogue à celle qui fonctionne avec tant de succès à Louvain.

— « Bruxelles-mondain est tout entier aux divertissements d'hiver. A la Monnaie, *Faust* et *Manon*; au Parc, *Margot* ; au Molière, *L'enfant prodigue ;* à l'Alhambra, *Patrie.*

» La première soirée de gala, donnée au Cirque royal, en l'honneur de la fête patronale du Roi, a été excessivement brillante. On a applaudi très vivement les remarquables artistes de M. Wulff, et notamment les chevaux qu'il présente et qu'il a fallu deux ans pour dresser. M. Wulff est en ce moment en pourparlers avec M. Fillis, l'excellent écuyer applaudi tout récemment au Manège de Roubaix, et qui est célèbre à l'Hippodrome de Paris.

» De son côté, le Cercle artistique et littéraire a brillamment inauguré la série de ses fêtes d'hiver par une soirée musicale dans laquelle s'est fait entendre le célèbre violoniste Joachim, ainsi que MM. Colyns et De Greef, professeurs au Conservatoire de Bruxelles. Le succès de ces artistes a été considérable.

— « L'école de musique libre et flamande de Turnhout se prépare à exécuter dans le courant de cet hiver *De Klokke Roeland* du maëstro Edgar Tinel. Les répétitions préparatoires ont déjà commencé sous la direction de M. Franz Andelhof, compositeur turnhoutois. M. Tinel dirigera en personne l'exécution publique de son œuvre, qui aura lieu probablement dans les premiers jours de 1891.

» M. Edgard Tinel est un compositeur du plus grand mérite que l'oratorio *Franciscus* a classé au premier rang.

— « Une active propagande est faite en ce moment dans les communes du Borinage, en faveur de la grève générale. Dans son journal *La Bataille*, Alfred Defuisseaux déclare que le 9 novembre, le peuple a posé un ultimatum ; la dernière tentative signifiait : « Grève générale ou suffrage universel ». Et aujourd'hui, à Jemmappes, se tenait une réunion de métallurgistes, mécaniciens et chauffeurs du Borinage, à l'effet de s'entendre sur les moyens à employer pour faire aboutir la grève générale qui va se déclarer sous peu, d'après ce qu'a declaré un orateur. »

La lutte à Bruxelles. — Les trois fractions du parti libéral, doctrinaire, radicale et solialiste, viennent de s'entendre pour présenter un candidat unique au corps électoral bruxellois.

Ce candidat est M. Graux, le sympathique ministre libéral auquel ses impôts ont fait une si belle réputation.

Quant aux catholiques et aux indépendants, ils ont choisi M. Théodor.

Il n'y aura donc vraisemblablement que deux candidats.

Grève à Chatelineau. — Lundi matin, une grève générale s'est declarée aux charbonnages du Trieu-Kaisin, à Châtelineau.

Cette société, l'une des plus importantes du bassin de Charleroi, n'a pas moins de cinq sièges d'exploitation en activité. Son personnel ouvrier est donc très nombreux.

Un ventilateur en feu dans les mines. — Cent cinquante ouvriers du charbonnage de Noirchaum, appartenant à la Société des charbonnages belges, viennent d'échapper à un terrible accident.

Le ventilateur avait pris feu la nuit, mais grâce à la rapidité des secours, ce commencement d'incendie put être étouffé à temps.

Heureusement, le ventilateur ne fut pas mis hors de service et put continuer à fonctionner; autrement les cent cinquante ouvriers auraient été asphyxiés faute d'air.

Cette nouvelle a produit une vive émotion à Framerie où habitent la plupart des mineurs.

Un meurtre à Mons. — Au faubourg d'Havré, le long du pavé de Mons à Obourg, habitait, avec une servante, une vieille femme, Marie Desmedt, veuve de Joseph Rousseau, âgée de 81 ans, cabaretière.

Hier après-midi, vers trois heures, un des petits-fils de Marie Desmedt se rendait chez sa grand'mère. La porte de la maison était fermée.

Passait en ce moment, M. Gain, négociant, qui, sur la demande de l'enfant, voulut ouvrir la porte. Il n'y réussit pas. Comme on savait que la vieille femme ne quittait jamais sa maison, M. Gain alla avertir de ce qui se passait M. Simon Rousseau, un des fils de celle-ci.

Rousseau se rendit aussitôt chez sa mère. Il pénétra à l'intérieur de l'habitation par la porte, du jardin. Il appela sa mère et ne reçut aucune réponse.

S'apercevant que la porte de la cave était ouverte, il y descendit. Alors un spectacle horrible, affreux, se présenta à ses yeux. Etendue sur les pierres, la tête presque tranchée, appuyée sur l'avant-dernière marche de l'escalier, sa mère gisait inanimée, baignant dans son sang. Le coup a été donné derrière et l'assassin, pour commettre son crime, s'est servi croit-on d'une hachette.

Le vol est le mobile du crime et le meurtrier devait connaître les habitudes de la veuve Rousseau, car le meuble dans lequel celle-ci avait placé son argent avait été fracturé. Deux morceaux de bois y avaient été *arrachés, et le meurtrier, ne parvenant* pas par ce moyen à ouvrir le meuble, est allé dans la poche de sa victime y chercher la clef. Tout l'argent que possédait la veuve Rousseau a été enlevé.

La servante de la veuve Rousseau était sortie en congé le matin. Elle devait quitter le service dans quelques jours.

L'INFAILLIBILITÉ

Nous éprouverions volontiers quelque ressentiment contre la personne qui nous attribuerait le travers consistant à supposer que nous sommes infaillibles. Et pourtant il en est de ce travers comme de tous les autres défauts :

« Je sais bien que je ne suis point parfaite », disait un jour une jeune femme. « Personne n'est parfait du reste ; donc je dois avoir des défauts... Eh bien ! quand je les cherche et très consciencieusement, je vous l'assure, il m'est impossible de les trouver. »

Pareillement en ce qui concerne l'infaillibité. Sans doute nul n'avouera catégoriquement qu'il est infaillible ; on craindrait de prêter à rire. Mais le fait est que parfois on établit implicitement son infaillibilité, et que ce procédé est aussi contraire au bon sens qu'au bon goût, tout à fait en contradiction avec le savoir-vivre et en opposition avec la raison.

Chacun a le droit d'avoir sur tous les sujets son opinion personnelle.

Chacun a le droit de l'exprimer, à ses risques et périls.

Nul n'a le droit d'imposer cette opinion à qui que ce soit, en la présentant comme absolument juste et uniquement bonne.

Chacun a le devoir, en exprimant son opinion, de la donner non comme *bonne*, mais comme *sienne*. C'est là un devoir de courtoisie en même temps qu'une précaution à prendre, une sorte de garde-fou à établir, entre soi et l'infatuation ridicule.

Qu'il s'agisse de juger un roman, un livre d'érudition, un tableau, une œuvre musicale, une question de morale, voyez comme l'*absolu* est irritant, en quelques cas insultant, et comme le *relatif* est calmant et poli ! A la condition d'écarter le premier et d'adopter le second, on peut différer d'opinion avec ses semblables, sans les heurter, et maintenir l'indépendance de sa pensée et de son sentiment, sans s'exposer à blesser l'indépendance d'autrui. Mais pour obtenir ce résultat désirable il faut d'abord consentir à se bien pénétrer de la conviction que l'on n'est pas infaillible, et c'est, paraît-il, une opération extrêmement difficile à faire réussir.

Aussi qu'arrive-t-il ? C'est que la plus légère différence d'appréciation dégénère en antagonisme, et que dans les cas où l'on veut éviter de s'entendre adresser des paroles blessantes, on réduit la conversation aux plus plates et plus ennuyeuses banalités. Le moyen, en effet, de causer avec les personnes si bien pénétrées du sentiment de leur infaillibilité, que leur attitude et leur langage s'unissent pour entreprendre d'établir que, du moment où vous ne partagez pas leur opinion vous êtes des imbéciles ? qu'en eux réside toute sapience ? que seuls, ils sont à l'abri de toute erreur ? que seuls, ils ont le don de discerner la vérité absolue en toute circonstance, et par conséquent qu'ils ont aussi le droit d'imposer leur opinion à tous venants ?

Pour peu que l'on ne soit pas capable de mesurer les termes que l'on emploie, on est assuré de ne point rencontrer d'adversaires. Le moyen de s'exposer à des horions qu'une politesse, native ou acquise vous interdit de rendre ? En pareille matière, la victoire reste inévitablement attachée aux drapeaux de la violence et — disons le mot — de la grossièreté. La tactique consistant à répondre à une généralité déplaisante par une personnalité offensante vient parachever l'œuvre et creuser le fossé qui sépare les dissidents.

Envisagé purement au point de vue de la courtoisie, l'opinion que l'on énonce comme infaillible n'est pas moins contraire au savoir-vivre qu'à l'équité et à la vérité.

Dites d'un roman qu'il vous déplaît ou vous ennuie, c'est votre droit.

Dites de ce roman qu'il est mauvais et ennuyeux, c'est entreprendre de substituer votre sentiment au sentiment peut-être opposé d'un grand nombre d'autres personnes, c'est affirmer ce que d'autres ont le droit de nier et un droit égal au vôtre, propre... à moins que vous ne prétendiez à l'infaillibilité.

Déclarez qu'un tableau vous *paraît* admirable, qu'une œuvre musicale vous *semble* sublime... c'est votre droit.

Affirmez que le tableau *est* admirable — que l'œuvre musicale *est* sublime, c'est empiéter sur le droit qu'ont les autres d'avoir un avis diamétralement opposé, droit qu'ils exerceront peut-être, contrairement à la vérité de l'art, mais droit qu'ils possèdent au même droit que nous-mêmes, y compris le droit de se tromper.

Mais il semblerait que l'une des opérations d'esprit devant laquelle notre nature se révolte le plus généralement, est celle qui consiste à reconnaître que nous ne sommes pas en possession de droits supérieurs à ceux de nos semblables. Passionnés pour l'égalité en théorie, nous sommes non moins passionnés pour le privilège dans la pratique. Je vois, dans notre correspondance avec le public, de bien curieux exemples de cette disposition comme aussi de celle qui consiste à ne point admettre la possibilité de l'existence de goûts différents de nos propres goûts. Tout au moins si cette différence existe, si elle se prononce, il lui faut refuser toute satisfaction, lui couper les vivres, la traiter en usurpatrice.

« Je vois avec regret que vous publiez des travaux au crochet. Ces travaux me sont inutiles. Je leur préfère la tapisserie. »

« Il me semble que les travaux au crochet deviennent plus rares ; en diminuer le nombre serait une erreur ; je ne fais jamais de tapisserie. »

Ces deux citations, empruntées aux centaines de lettres qui me sont adressées chaque mois, indiquent un *état d'âme* (je crois que cela se dit ainsi maintenant) extrêmement répandu, et qui consiste à tenir compte uniquement de ce qui convient sans consentir à faire la part de ce qui convient à autrui et qui, entre autres, exprime le vœu d'avoir une publication faite spécialement sur mesure... quitte à ce que cette mesure ne soit pas celle d'autrui.

Il ne faudrait pas croire que ces réflexions aient dévié de leur point de départ : c'est la confiance exagérée en nous-même, en notre infaillibilité dont la conséquence est le dédain de l'opinion et des goûts de ceux de nos semblables qui diffèrent de nous, c'est cette conviction de notre incontestable supériorité qui nous porte à n'attribuer aucune valeur à des goûts que nous ne partageons pas, et nous incite à l'intolérance se manifestant en toute circonstance, contrairement à la vérité, à l'équité, à la courtoisie, même à la plus élémentaire politesse.

Emmeline RAYMOND.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 17 novembre.* — Gabrielle Nevejans, rue des Anges, cour Dhont, 4. — Jeanne Derycke, rue de Mouveaux, cour Sioen, 6. — Abel Nutte, Grande-Rue, 207. — Rose Mischkind, rue des Champs, 57. — Florimond Dutat, sentier du Beau-Chêne, maison Wille. — Zélia Debaere, rue de Mouveaux, cour Frère. — Germaine Lecoutre, rue de la Redoute, 113. — Jules Halliez, rue du Tilleul, cour Tonneau, 7. — Fernand Farvacque, rue de Bouvines, maison Fontier. *Mariages.* — Edmond Fournier, 35 ans, commissaire priseur, à Dunkerque, et Marie Dubois, 26 ans, sans profession à Roubaix. — Louis Vermersche, 27 ans, domestique, rue du Fort, cour Prouvost 9, et Adeline Leplat, 40 ans, ménagère, rue du Fort, cour Prouvost, 9. — Joseph Francken, 47 ans, mécanicien, rue Sainte-Thérèse, cour Bernard, 9, et Marie Byls, 38 ans, ménagère, rue Larochefoucauld, 83. — François Futschem, 25 ans, menuisier, rue Saint-Roch, 70, Augustine Demeersman, 25 ans, tailleuse, rue du Collège, 105. — *Déclarations de décès du 17 novembre.* — Eugène Deleglise, 10 ans 7 mois, rue d'Armentières, 7. — Joseph Benoit, 80 ans, rue Saint-Jean, aux Petites-Sœurs. — Jean Hasbrouck, 80 ans, rue du Collège, 57. — Coralie Goemaere 20 ans, rue de Condé, 21. — Prosper Watine, 67 ans 6 mois, lamier, rue du Fontenoy, 64. — Jules Glorieux, 1 an, rue de l'Alma, 278 cour Gonce, 1. — Elise Delbar, 61 ans, rue Wagram, 12. — Achille Decraene, 20 ans, menuisier, boulevard de Paris, 15.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 16 novembre.* — Sidonie Vansuyt, au Virolois. — Marguerite Beirnaerts, rue Frénoy. — Alphonse Dessein, rue des Phalempins. — Auguste Vanderheyde, rue Saint-Hubert. — Madeleine Lorthiois, rue d'Orléans. — Pierre Quintart, rue du Blanc-Seau. — *Du 17.* — Valentine Baisez, rue Jean Legrand. — Jeanne Gammelin, rue du Tilleul. — Léonie Desmettre, boulevard Gambetta. — Emile Deswazière, rue Noilet. — Laurent Guilbert, rue du Bocquet. — *Mariage.* — Simon Vauwilder, 23 ans, tisserand, et Léonie Devos, 22 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès du 16 novembre.* — Julienne Vansteenkiste, 10 mois, rue Joire. — Georges Taughe, 9 mois 28 jours, rue Delbaye. — Jean-Louis Vandeputte, 63 ans, 4 mois, sans profession, rue de Lille. Gustave Ameye, 8 mois, sentier de Roncq. — Jules Carpentier, 74 ans 4 mois, sans profession, rue Saint-Pierre. — Arthur Lebrun, 6 mois, rue du Brun-Pain. — Léonie Droit, 3 jours, rue Fin de la Guerre. — Marie Montagne, 28 jours, rue de Gand. — *Du 17.* — Léon Beck, 1 an 2 mois, rue Béranger. — Louise Vandenheede, 10 mois, sentier de Roncq. — Arthur Quomam, un an dix mois, rue du Presbytère, Blanc-Seau. — Julien Laevens, 10 ans 8 mois, Chemin de la Potente. — Alphonse Parmentier, 40 ans 1 mois, rue Lerouge. — Clémence Declercq, 3 ans 7 mois, rue du Faubourg. Victorine Duforest, 33 ans 7 mois, sans profession, rue de Paris. — Marie Vandorpe, 5 ans 9 mois, Pont-de-Neuville.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 1er au 16 novembre.* — Germaine Debuquey, Berquier. — Germaine Marthe, Bailly. — Bonami Cousart, Risquons-Tout. — Hélène Beulque, Bas-Quartier. — Aline Vroman, Vieille-Motte. — *Mariage.* — Martial Cormerant, 22 ans, tisserand, et Elise Norry, 20 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 1er au 16 novembre.* — Arthur Liétaer, 4 mois, Durmont. — Alfred Dewolf, 17 ans, Vieille Motte. — Marie Lesage, 4 ans, Bas-Quartier. — Hélène Dedryver, 9 ans, Durmont. — René Peers, 7 mois, Risquons-Tout.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 9 au 16 novembre.* — Anastasie Haquette, le chemin des Vaches. — *Mariage.* — Auguste Rousseaux, 29 ans, et Clara Deruelle, 23 ans, à Boubecques.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 8 au 15 novembre.* — Marguerite Lagae, rue de la Latte. — Céline Destailleur, la Place. — Alphonse Vandenbrouck, rue de Linselles. — Emile Dumortier, rue de la Latte. — *Mariage.* — Henri Mahieu, 29 ans, tisserand, et Claire Meersman, 26 ans, journalière. — *Déclarations de décès du 8 au 15 novembre.* — Jean-Baptiste Debaets, 35 ans, la Gare. — Amand Catteau, 78 ans, la Place. — Pierre Vercambre, 73 ans, rue des Chats-Huants. — Noppe, présenté sans vie, rue de Linselles. — Gabrielle Vervacke, 5 ans, rue de la Latte. — Prate, présenté sans vie, la Gare. — Jean-Louis Lecomte, 68 ans, le Blanc-Four. — Charles Catteau, 76 ans, rue de Bousbecque. — Jeanne Dhalluin, 1 mois, la Gare.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 6 au 15 novembre.* — Léonie Tuytens, la Vignette. — Michel Lefebvre, la Brasserie. — *Mariage.* — Henri Bekaert, 29 ans, tisserand, à Linselles, et Zoé Dalle, 27 ans, ouvrière de filature, à Bondues. — *Déclarations de décès du 6 au 15 novembre.* — Joséphine Balau, 76 ans, le Cailloü.

TEMPLEUVE-NORD. — *Publications de mariage.* — Louis Delannoy, 36 ans, cultivateur, et Marguerite Delezenne, 22 ans, servante. — Jules Doignies, 29 ans, tisserand, et Marie Menier, 20 ans, couturière. — François Degand, 23 ans, charpentier, et Clémence Dupire, 21 ans, couturière. — *Mariage.* — Edouard Messelin, 41 ans, contre-maître, et Eugénie Simons, 33 ans, sans profession.

DOTTIGNIES. — *Déclarations de naissances du 7 au 14 novembre.* — Néant. — *Publications de mariages.* — Adolphe Grimonpont, cultivateur, à Dottignies, et Hortense Dessauw, cabaretière, à Dottignies. — Rémi Decant, 28 ans, tisserand, à Belleghem, et Marie Messiaen, journalière, à Dottignies. — Charles Vandemortelle, 26 ans, journalier, à Dottignies, et Elodie Vandorpe, servante à Saint-Léger. — *Déclarations de décès du 7 au 14 novembre.* — Maurice Van Laere, 18 mois, rue de Mouscron. — Octavie Raepsat, 56 ans, cultivatrice, Aerlucht. — Henri Nutte, 41 ans, journalier, hameau la Loupe.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DECRAENE-CAULIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Achille DECRAENE, décédé à Roubaix, le 17 novembre 1890, dans sa vingt-et-unième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 20 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 19, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Paris, 15.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, à Ostende, le mercredi 19 novembre 1890, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Elise-Clotilde CLIQUET, épouse de M. Oscar POTTIER, décédée à Roubaix, le 16 novembre 1889, dans sa 33e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 20 novembre 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de Monsieur Adolphe CALLENS, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1889, à l'âge de 69 ans, et de Dame Joséphine LESUR, son épouse, décédée à Roubaix, le 25 octobre 1872, à l'âge de 44 ans, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

18 NOVEMBRE 1812

LA LOSSMINA

Le hasard des anniversaires amène les désastres après les triomphes; hier c'était Arcole, aujourd'hui c'est la Lossmina. Nous avons raconté naguère comment le prince Eugène arrivant de Smolensk avait été arrêté le 16 devant ce fatal ravin qui coupait la route à 3 kilomètres en avant de Kvarnoc, et après des pertes cruelles avait pu s'échapper ; comment le 17 Davout y arrivant à son tour, n'avait pu le franchir que parce que Napoléon rebroussant de Krasnoe avait livré avec lui aux Russes une bataille acharnée, mais dès le soir même l'armée avait dû quitter tout entière Krasnoe pour continuer sa retraite, et le lendemain Ney arrivait.

Accompagné et suivi d'une foule immense de traînards, de femmes et d'enfants, il n'avait que 1.000 soldats; *et 50,000 Russes, appuyés d'une formidable* artillerie, bordaient en arrière le ravin de la Lossmina; s'ouvrir un passage fut la seule pensée du chef et des soldats. Sans hesiter, les 1.500 hommes de la division Ricard qui était en tête, plongent avec la route dans le ravin, en ressortent avec elle sur le bord opposé et se précipitent sur les Russes; *trois* fois ils font plier la première ligne, mais, écrasés par le nombre et la mitraille de 50 canons, ils sont forcés de repasser le ravin, laissant le terrain couvert de leurs morts. Ney s'élance à son tour, le ravin est franchi, quelques pièces russes sont même enlevées, mais un ouragan de feu abat des rangs entiers. Laissons au surplus parler Russes et Anglais :

« Loin de se laisser abattre, écrivait Krutusoff à Alexandre, les Français n'en étaient que plus enragés à courir sur les pièces qui les écrasaient... Ce fut la bataille des héros, dit l'Anglais Wilson qui y assistait .. le péril ne fit qu'exciter leur courage, ajoute un autre Anglais, ils coururent sur les batteries avec une impétuosité furieuse, le carnage fut affreux, une pluie de mitraille abattait des centaines de soldats, mais le vide était aussitôt rempli, les colonnes se pressant l'une après l'autre de porter sur les batteries, volaient à la gloire ou à la mort avec une valeur digne de servir la plus noble cause...»

En une heure, 3.000 Français (50 par minute !) étaient couchés sur le champ de bataille; Ney repassa le ravin, la stupéfaction de l'admiration des Russes était telle qu'ils ne s'y opposèrent pas, et, arrivé sur l'autre bord, il osa ranger ses 4.000 hommes devant 50,000 et répondre au feu de 200 pièces avec 6 canons, repoussant toute proposition de capitulation. La nuit venue, il rebroussa un instant chemin, puis suivit un ruisseau qui conduisait vers le nord, eut le bonheur d'y rencontrer le Dniéper dans le seul endroit où il fut à peu près gelé, rallia ce qu'il put de traînards, le fit franchir à la file pendant la nuit, en descendit la rive droite, et après quarante huit heures de combats incessants contre des nuées de Cosaques, rejoignit enfin, le 20 au soir, l'armée à Orcha ; il ne lui restait que 1,200 hommes et l'honneur français.

Pourquoi faut-il qu'il l'ait oublié dans cette fatale matinée du 14 mars 1815, où, à Lons-le-Saulnier, subitement, il trahit sa parole et la confiance du Roi en conduisant lui-même ses troupes à celui qu'il avait reçu mission de combattre et juré d'arrêter ! Le crime était irrémissible, il avait coûté à la France les Cent jours. Wattreloo, l'invasion, l'occupation et le démembrement. L'arrêt de mort fut juste et dut être exécuté. Mais toutes les gloires de la France étaient chères à cette famille des Bourbons, dont le chef avait pu dire naguère à l'armée que « dans l'exil son cœur avait battu à chacun de ses triomphes » ; les inexorables nécessités de la justice n'y fermaient pas l'accès à la pitié, et, lorsque le général de Ségur fit paraître la première histoire de la retraite de Russie, on vit la duchesse d'Angoulême ne voulant plus se souvenir de la trahison, laisser tomber le livre en s'écriant à plusieurs reprises avec des larmes dans la voix : « Que d'héroïsme ! mon Dieu ! Pourquoi M. de Ségur n'a-t-il pas publié plus tôt tout cela !

TRIBUNAUX

USURE ET BROCANTE

Le monde de l'usure et de la brocante est toujours curieux à étudier.

Les époux Koch, qui comparaissaient hier devant la 11e chambre, s'intitulent courtiers en diamants. Le mari est un ancien négociant failli. La femme, très prétentieuse, jouait à la châtelaine dans son hôtel de l'avenue Flachat, à Asnières. Elle avait pour femme de charge, mais surtout pour rabatteuse, sa propre mère, la femme Lévy, et pour correspondant à Paris, un bijoutier de la rue de Provence, nommé Roger, dont on va voir se dessiner le rôle tout à l'heure.

La principale industrie des époux Koch consistait à duper les capitalistes qui aiment à faire fructifier leurs fonds en consentant des avances sur perles et sur diamants.

La mise en scène était toujours la même ; il suffira de citer un seul exemple, le cas du commandant Tarnier, pour mettre le lecteur au courant.

Le commandant Tarnier, ancien chef d'escadrons de gendarmerie, officier de la Légion d'honneur, président d'une Association d'officiers en retraite, s'occupe volontiers d'opérations financières.

Il donne de l'argent à cinq pour cent, non à cinq pour cent l'an, mais à cinq pour cent pour la durée du prêt, laquelle durée est généralement *fort* courte.

Il prête surtout sur bijoux, et c'est là que l'attendaient les époux Koch.

La belle-mère, Mme Lévy, qui servait, comme je l'ai dit, de rabatteuse à ce digne ménage, raconta au commandant Tarnier qu'une grande dame russe, ancienne maîtresse d'un ambassadeur, se trouvait momentanément dans l'embarras et cherchait à obtenir, sur ses diamants, une avance d'une douzaine de mille francs dont elle avait le plus pressant besoin.

Comme il faut que les affaires se traitent sérieusement, les diamants de la grande dame russe furent portés chez Roger, le bijoutier de la rue de Provence, qui les expertisa pendant plus d'une heure et finit par les évaluer à douze mille francs, offrant même de les acheter lui-même à ce prix si l'emprunteuse consentait à s'en défaire sans retour.

Le commandant Tarnier, complètement rassuré, *fit la somme*, comme il est dit dans la langue spéciale des prêteurs, et emporta les diamants en gage.

Mais l'échéance, assez rapprochée, arriva sans qu'il fût payé.

Sommations, menace de procès, rien n'y fit.

Le commandant se décida alors à réaliser son gage. Il mit les bijoux en vente ; savez-vous ce qu'on lui en offrit ?... 3,000 francs! Et il avait prêté 12.000.

La grande dame russe n'existait pas, et le bijoutier expert de la rue de Provence, le sieur Roger, n'était autre que le complice des époux Koch et de Mme Lévy, qui s'étaient partagé les 12.000 fr. du commandant, grâce aux évaluations fantastiques de leur compère.

D'autres opérations identiques et aussi délicates ont permis à cette honorable famille de réaliser un bénéfice de plus de 100,000 francs, et le petit commerce continuerait encore, si le procureur de la République n'y avait mis bon ordre.

Le Parquet a vu avec raison dans toute cette mise en scène une escroquerie parfaitement caractérisée, et, sur la plainte du commandant Tarnier et de plusieurs autres prêteurs qui avaient avancé la forte somme contre des bijoux de pacotille, le Tribunal a condamné hier les époux Koch, la belle-mère Mme Lévy et le prétendu bijoutier-expert Roger à des peines variant entre un mois et six mois de prison.

Le jugement ordonne, en outre, la restitution des sommes escroquées au commandant Tarnier et aux autres victimes des agissements de la famille Koch.

CHOSES ET AUTRES

Sous la Restauration, Désaugiers, grenadier dans la garde nationale, étant de faction aux Tuileries, barre la route à un passant en lui disant :

— On n'entre pas ici avec des chiens.

— Oh ! n'ayez pas peur, lui dit le passant, mon chien n'a pas de fusil !

— N'avez pas peur non plus, répond Désaugiers... mon fusil n'a pas de chien !

Fin de consultation, chez un médecin, en Cochinchine, que nous transmet un de nos amis :

— Mais enfin, docteur, dit le client, que le vague des réponses de l'esculape saïgonnais inquiète, qu'est-ce que c'est ?

— Le médecin, distraitement :

— C'est trois piastres.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX.—Direction : M. X. Thierry. — Bureaux à 7 h. 1/4. Rideau à 8 h. [illegible] — Jeudi 20 novembre. — LA FAVORITE, opéra en 4 actes et 5 tableaux, par A. Royer, G. Vaez et E. Scribe, musique de Donizetti. — Au 2e tableau, Pas des Baigneuses et au 2e acte, Grand Ballet, dansé par les demoiselles du corps de ballet. — Prix des places : Loges et fauteuils, 4 fr. ; Pourtours, 2,50 ; 1res de face, 1,75 ; 1res de côté, 1,25 ; 2mes galeries, 60 centimes. — Bureaux de location : Chez M. Jacé, rue de la Gare, 16, et à l'Hippodrome, rue des Longues-Haies.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rues Richard-Lenoir et Archimède. Direction : Mme Vve Deschamps. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 1/2. — Jeudi 20 novembre. — L'immense succès : LE GRAND MOGOL opéra-bouffe en 4 actes, de MM Chivot et A. Duru, musique de M. Ed. Audran. — 3e représentation de : UNE DEMANDE EN MARIAGE, comédie en un acte, en prose, de M. H. Deschamps. — Ordre du spectacle : 1. Une demande en mariage ; 2. Le Grand Mogol. — Prix des places : Ordinaire.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 novembre. — Nous assistons aujourd'hui à la continuation de la baisse de samedi. Les Anglais ont à subir un véritable krach et tout leur est bon pour faire de l'argent. Nous subissons le contre coup de cet état de choses, mais il faut avouer que malgré la réaction, l'attitude du marché de Paris est remarquable.

Le 3 0/0 est à 94.35, le 4 1/2 à 104.87 1/2. Les sociétés de crédit continuent à être éprouvées, le Foncier est à 1.277,50. La Banque de Paris à 826,25, le Crédit lyonnais à 790.

Les fonds étrangers s'écroulent. L'Italien n'est plus qu'à 96.95. En Banque, le marché est plus mauvais qu'au parquet. C'est là en effet, que se traitent surtout les valeurs internationales.

C'est samedi qu'a lieu la souscription aux 50.000 obligations des Chemins de fer du Sud-Ouest Brésilien. Il est bon de faire remarquer que la concession ne se compose pas seulement de lignes de chemins de fer. Le gouvernement a de plus cédé gratuitement les terres nationales en bordure de chaque côté de la ligne. Ce privilège devient effectif dès la mise en exploitation.

Cours des halles de Roubaix du 18 novembre

Légumes : pommes de terre, 7 à 9.50 les 100 k. ; oignons, 0.09 à 0.15 le kil. ; carottes, fr. 0.10 la botte ; navets 0.50 la botte ; céleris, 0.45 la botte ; oseilles, 0.75 à 1.25 le panier ; tomates, 0.60 le kil. ; asperges .... à .... la botte ; poireaux, 0.45 les 13 bottes ; choux rouges, 1.20 à 1.80 la douzaine ; choux verts, 0.75 la douzaine ; choux-fleurs, 0.60 à 3.00 la douz. ; salsifis 0.25 la botte ; racines de chicorée, 0.45 les 13 bottes ; thyn 0.40 les 13 bottes ; petits pois à .... le kilo ; radis, 0.10 la botte ; salade laitue, 0.40 à 0.60 la douz. ; salade verte, 0.40 le panier ; cornichons, à .... le cent ; épinards, 2.00 le panier ; cerfeuil, 0.45 le panier ; endives, 0.60 la douz. ; artichauds, 0.15 pièce ; haricots verts .... à .... le kilo ; choux de Bruxelles, 0.30 à .... le pot.

Fruits : Pommes, 15 à 35 fr. les 100 k. ; poires, 15 à 40 fr. ; les 100 k. ; marrons, 0.45 le kil. ; citrons, 0.60 à 1.00 la douz.

Viandes : bœuf, filet à 3.80 le kil. ; aloyau, cotes 2.60 le kilo ; biftecks, 2.00 le kilo ; raccoursure, 1.20 à 1.50 le kil. ; épaule, 1.40 le kil. ; veau, cali rouelle, cotes, 2.20 le kil. ; épaule, 2.00 le kil. ; jarret, 1.20 le kil. ; mouton, gigot, filet, 2.20 le kil. ; cotelettes à la pièce, 0.35 ; fricassée, 1.40 le kil. ; épaule, 2.00 le kil. ; porcs, rouelle, cotelettes, filet, 2.20 le kil. ; tête, jarret, 1.00 le kil.

Beurre et œufs : beurre, 2.50 à 3.20 le kil. ; œufs, 3.50 à 2.20 le quart.

Gibiers : Lièvres, 4.00 à 8 fr. ; perdrix, 1.75 à 2.25 ; grives, 0.65 ; faisans, 6 à 7 fr.

Volailles poule, 1.75 à 4.00, poulet, 2.25 à 6.00, canard, 1.75 à 3.50 fr. ; pigeon, 0.75 à 0.90 ; lapin, 2.00 à 4.50 ; oies, .. à .. fr., dindes, .. fr. ; pintades, ...

Nouvelle Carte des Bassins Houillers
DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS
Par E. VUILLEMIN
En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve.

A. BOUTRY, ENTREPRENEUR
36, Rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES, Sables et Graviers
VOIES FERRÉES
TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS
COUVERTURE
Zinguerie & Plomberie

MONSIEUR, *grande noblesse*, désire personne honorable, fortunée, se destinant à la diplomatie, à la carrière militaire, à la magistrature, etc., pour **CÉDER PARTIE** de ses **titres.**
Réponse au bureau du journal, à M. de Bargemont. 24580—49049

ÉLECTRICITÉ
Téléphones, Sonneries, Porte-Voix, etc.
SÉCURITÉ ABSOLUE !!!
Appareils de sûreté contre les vols, l'incendie, etc.
G. LEMPIRE, électricien-spécialiste
entreprend l'installation complète des appareils de sécurité contre le vol, l'incendie, etc.
Avertisseurs d'incendie à réglage automatique s'adaptant aux installations de sonneries électriques existantes.
Serrures et Gâches électriques.
Contacts de sûreté pour portes, fenêtres, *coffres-forts*, tiroirs, etc.
Contacts de sûreté doubles ressorts, sonnant en poussant, pour trappes, *coffres-forts* persiennes, croisées, etc.
Filsavertisseurs d'incendie et d'effraction, faisant fonctionner la sonnerie dès qu'on veut les couper.
Microphones espions pour entendre tout ce qui se dit dans un magasin, bureau atelier, cuisine, etc. Cet appareil peut se placer sous une tapisserie ou derrière un meuble.
S'adresser 16, Boulevard de Paris
ROUBAIX. 23241

GUÉRISON RADICALE des MALADIES SECRÈTES ET DES MALADIES DE LA **PEAU** DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX
Traitement rationnel PAR
M. VANDENDRIESSCHE
Médecin-consultant spécialiste
LILLE, 6, rue Puébla, 6, LILLE
CONSULTATIONS PARTICULIÈRES
tous les jours de 9 à 6 heures et par correspondance
23228—46411

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE ET DIVERS
Le « JOURNAL DE ROUBAIX » publie régulièrement, dans sa grande et dans sa petite édition, les adresses des principaux fournisseurs d'articles de mercerie, lingerie, chapellerie, etc. 3
Glaces et miroiterie en gros. Encadrements. Vitrerie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces.— **Paul HONORÉ**, rue des Fabricants, 28.

Dictionnaire d'Agriculture, de MM. Barral et Sagnier, ouvrage nouveau indispensable à tous les agriculteurs. 4 vol. in-4o broché. **87 fr. 50,** reliés **103 fr. 50,** payables **9 fr.** par trimestre rendu franco. Envoi franco d'un spécimen. Librairie **G. Maleville, Libourne.** 20791

Le directeur gérant : ALFRED REBOUX.
Imp. Alfred Reboux, 17, rue Neuve, Roubaix

MARCHÉS A TERME

Cours du 18 Novembre 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE BF — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 2 QUALITÉ COURANTE — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE B Q. B. M. A TRAME — Cote précéd	Cote dujour	TYPE C Q. SEC. A TRAME — Cote précéd	Cote dujour	TYPE AB QUAL. Pr TEINTURE — Cote précéd	Cote dujour	ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Belge T — Cote précéd	Cote dujour	Allemands B — Cote précéd	Cote dujour	Allemands M — Cote précéd	Cote dujour
Janvier	5.65	5.60	5.775	5.675	5.65	5.50								6.00	5.35	5.325	5.35	5.325		
Février	5.65	5.60	5.65	5.55										6.00	5.30	5.275	5.30	5.275		
Mars	5.45		5.60	5.55									5.75				5.30	5.25		
Avril	5.40		5.55	5.50									5.75				5.275	5.25		
Mai	5.50	5.40	5.50	5.50									5.75				5.25	5.25		
Juin			5.50	5.50													5.25	5.25		
Juillet																	5.25	5.25		
Août																	5.25	5.25		
Septembre																				
Octobre																				
Novembre	5.65	5.65	6.975	6.775	5.65								6.50	6.50	5.575	5.43	5.575	5.43	5.70	5.60
Décembre	5.65	5.65	6.05	6.00	5.65	5.65							6.475		5.50	5.425	5.50	5.425	5.70	5.60

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers — Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 2 Qual. courante — Cote précéd	Cote dujour	TYPE SUPRA irréductible — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine — Cote précéd	Cote dujour	TYPE B Qual. b. moyenne à trame — Cote précéd	Cote dujour	TYPE C Qual. seconde à trame — Cote précéd	Cote dujour	LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 — Cote précéd	Cote dujour	ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0 — Cote précéd	Cote dujour
Janvier	4.40	4.35									6.10		5.35				1.62	1.60		
Février	4.325	4.30									6.00		5.90				1.63	1.61		
Mars	4.30	4.275									6.00		5.80				1.63	1.61		
Avril	4.30	4.275									6.00		5.75				1.63	1.60		
Mai	4.30	4.275									6.00		5.75				1.63	1.60		
Juin	4.30	4.275											5.75				1.63	1.60		
Juillet	4.30	4.275											5.75				1.63	1.60		
Août																	1.63	1.60		
Septembre																				
Octobre																				
Novembre	4.55	4.525									6.2[illegible]		6.10				1.72	1.71		
Décembre	4.50	4.475									6.1[illegible]		6.40				1.69	1.675		